

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 29/12/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20111216-58616-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 16 décembre 2011

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
RÉHABILITATION DU COLLÈGE GEORGES POMPIDOU À ORGERUS
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 23 octobre 2009 adoptant l'opération de réhabilitation du collège Georges Pompidou à ORGERUS,

Vu la décision de sélection des candidats admis à négocier par le Pouvoir Adjudicateur en date du 17 juin 2011 suite à l'avis du jury réuni le 14 juin 2011,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'opération de réhabilitation du collège Georges Pompidou à ORGERUS de l'équipe composée de la société ATELIER 2A+ (mandataire) et SECA INGENIERIE, TCE, SPOOMS et ADA ENVIRONNEMENT (co-traitants) pour un montant de 560 000,42 euros hors taxes dans la limite de l'autorisation de programme votée et des crédits de paiement disponibles au chapitre 23, article 231312 du budget départemental.